



DEMANDE DE VISA MADAGASCAR

Date de dernière mise à jour : 13.04.2011

VSI est agréé - Nous pouvons de nouveau servir d'intermédiaires

	Tous ressortissants
Délai	10 à 15 jours (retrait l'après midi) Visa expatriation : 15 à 20 jours
Documents à fournir	
AFFAIRES	<ul style="list-style-type: none">- bon de commande en 2 exemplaires- Passeport original valable 6 mois- 2 photos- Formulaires à remplir en ligne sur http://www.ambassade-madagascar.fr et à joindre au dossier en 2 exemplaires- Lettre de la société française nominative mentionnant le motif exact et dates de séjour- Lettre d'invitation du correspondant à Madagascar- Copie du billet avion ou impression du billet électronique- Réservation hôtelière+ Copie de carte de séjour pour les étrangers
TOURISME	<ul style="list-style-type: none">- bon de commande en 2 exemplaires- Passeport original valable 6 mois- 2 photos- Formulaires à remplir en ligne sur http://www.ambassade-madagascar.fr et à joindre au dossier en deux exemplaires- Copie du billet avion ou impression du billet électronique- Réservation hôtelière ou certificat d'hébergement+ Copie de carte de séjour pour les étrangers
EXPATRIATION	<p>Le visa délivré en France est valable 1 mois à compter de la date d'entrée et est transformable en visa long séjour sur place</p> <p>Il faut présenter au Consulat les pièces suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none">- bon de commande en 2 exemplaires- Passeport original valable 6 mois- 2 photos- 2 Formulaires à remplir en ligne sur http://www.ambassade-madagascar.fr et à joindre au dossier- Copie du billet avion ou impression du billet électronique- Copie du contrat de travail délivré par l'employeur malgache- Copie des statuts de la société employeur malgache ou extrait K bis- Copie de l'attestation de dépôt de la demande d'autorisation effectuée par le futur employeur à Madagascar, délivré par le Ministère du travail et des lois sociales – EDBM- Extrait de casier judiciaire original datant de moins de 3 mois- Copie de l'attestation de changement de résidence délivré par la mairie en France <p>NB : La copie du billet A/R est l'une des pièces à présenter au Ministère de l'intérieur à Madagascar lors de la demande de permis de séjour</p>
VISA DE SERVICE	<ul style="list-style-type: none">- Passeport de service- Note verbale- 2 formulaires à remplir en ligne sur http://www.ambassade-madagascar.fr- 2 photos récentes couleur <p><i>Visa valable 3 mois</i></p>
Infos enfants	Si l'enfant figure sur le passeport d'un parent il a d'office le visa (le mentionner sur le formulaire)

	Si l'enfant a son propre passeport il doit faire sa propre demande
Validité du visa	Visa valable 6 mois à compter de la date de délivrance pour des séjours pouvant aller jusqu'à 3 mois et en fonction du nombre de jours mentionnés sur le formulaire Les visas établis sur Paris peuvent être prolongés mais pas ceux établis à Lyon Les visas ne peuvent pas être modifiés
Frais consulaires	
Séjour inférieur à 1 mois	
Séjour de 1 à 2 mois max	68 €
Séjour de 2 à 3 mois	96 €
Séjour de 3 mois et 1 jour à 3 ans	103 €
Expatriation	105 €
Autre	Les tarifs indiqués sont réduits de moitié pour les missionnaires de toutes confessions et leurs conjoints résidant à Madagascar ainsi que pour les étudiants de grandes écoles de Madagascar
Informations complémentaires	<p align="center"><u>Horaires d'ouverture du Consulat :</u> 09h30 à 12h</p> <p align="center">Capitale : Antananarivo Langues parlées : Malgache et Français Monnaie locale : MGF et Ariany Téléphone depuis la France : 00261 Religions : Animistes 48% / Catholique 25%</p>

VSI sas – 19/21 avenue Joffre 93800 Epinay sur Seine – Tél. : 08.26.46.79.19

www.vsi.1er.fr – vsi1er@wanadoo.fr

